

### Éditorial



**N**os territoires de Parcs sont soumis à des mutations socio-économiques, à des évolutions démographiques fortes et à des pressions résidentielles et touristiques considérables. Créer des emplois, renforcer la cohésion

sociale et protéger nos paysages constituent donc des objectifs fondamentaux et complémentaires pour le développement durable de nos Parcs naturels régionaux.

Faire en sorte que les Parcs restent des territoires bien vivants, agréables à vivre pour tous et ne deviennent ni des territoires vieillissants, ni de vastes zones d'ortoirs, voilà l'enjeu ! Les Parcs, riches en savoir-faire et regroupant quelque 300 000 entreprises, l'ont bien compris !

Nombreux sont ceux qui innovent et expérimentent des solutions territoriales avec leurs partenaires publics et privés pour encourager la création et la reprise d'activités économiques et accueillir de nouvelles populations.

Nombreux sont ceux notamment qui sont engagés dans le programme LEADER +, formidable levier de développement territorial.

Cette nouvelle édition de la famille des « Liens » de la Fédération n'a d'autres ambitions que d'encourager et accompagner les Parcs dans cette mission de longue haleine qu'est la création et la reprise d'activités, vitale pour l'avenir de nos territoires.

**Jean-Louis Joseph,**  
Président de la Fédération des Parcs  
naturels régionaux de France

Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani 75018 Paris - Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78  
Site Internet : [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)  
Email : [vmartinez@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:vmartinez@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

Directeur de la publication : Gérard Moulinas - Rédactrice en chef :  
Virginie Martinez - Rédaction : Magali Clausener, Philippe Chambon,  
Luc Courtill, Jean-Philippe Simonnet, Eric Dujardin, Olivier Sanch,  
Virginie Martinez - Création et réalisation graphique : 31 mille

En partenariat avec :



## Parrainer des créateurs d'entreprises :

### Les deux ans d'expérience du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse



**E**ntretien avec Olivier SANCH, chargé de mission « Développement » du Parc et Pierre JEAN, un parrain.

*Pourquoi avez-vous décidé de mettre en place un parrainage des créateurs d'entreprises ?*

**Olivier Sanch :** Je reçois environ 180 dossiers de porteurs de projet au niveau du Parc. Il est très difficile de traiter autant de dossiers, d'autant que certains requièrent une attention particulière et un véritable accompagnement. J'ai donc proposé en 2003 de mettre en place un système de parrainage pour les porteurs de projet. Le principe est simple : des professionnels suivent les créateurs afin de les aider à monter leur dossier ou à démarrer leur activité.

*Comment avez-vous « recruté » les parrains aptes à accompagner les porteurs de projets ?*

**O. S. :** Je me suis tourné vers la Commission de Développement du Parc, qui regroupe une trentaine d'élus et de représentants des chambres consulaires. Deux membres de la Commission se sont très vite portés volontaires. Bien sûr, je reste très attentif aux relations entre parrains et parrainés, ces derniers devant tenir compte de la disponibilité des parrains bénévoles.

*Quel bilan tirez-vous du parrainage ?*

**O. S. :** Le bilan est positif et je souhaite développer ce système. Je fais déjà appel de façon ponctuelle à des professionnels installés sur le Parc. Un fleuriste a ainsi été accompagné par un confrère, non concurrent. Le parrainage est un dispositif très intéressant, car il permet de profiter de l'expérience de chefs d'entreprise. Il y a en fait une transmission de savoir et de connaissance. Et trop souvent, on ne pense pas à cet aspect important.

### Pierre Jean : un parrain satisfait

*« Lorsqu'Olivier Sanch a sollicité des candidatures, je me suis aussitôt dit que cela serait judicieux et enrichissant d'accompagner des jeunes créateurs d'entreprise », explique Pierre Jean, membre de la Commission de Développement du Parc, conseiller municipal et ancien chef d'entreprise au parcours atypique dans le secteur de l'ingénierie navale. « Olivier Sanch sélectionne les dossiers que je peux suivre en fonction du secteur d'activité et des compétences à mettre en œuvre. Je rencontre le porteur de projet et je l'aide selon ses besoins. Par exemple, je lui fais découvrir le plan comptable ou je l'appuie pour l'élaboration de son business plan. Je peux aussi intervenir après la création de l'entreprise. Ainsi, j'ai aidé un jeune électricien à établir des schémas électriques et des devis. Mais il ne s'agit pas de faire à leur place. Je leur montre que le problème qu'ils rencontrent n'est pas si complexe et qu'ils peuvent le gérer eux-mêmes. En deux ans, j'ai accompagné six porteurs de projet et c'est une vraie satisfaction de voir les personnes que j'ai aidées démarrer leur activité. »*

# En bref

## » Opération de revitalisation rurale dans le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et Bessin

Lancement d'une opération de revitalisation rurale sur 3 communautés de communes (Montebourg, Sainte Mère Eglise et Saint Sauveur le Vicomte) pour 3 ans avec un objectif d'aider à la réhabilitation de logements et des aides aux entreprises pour la reprise, la modernisation ou la création dans certains cas. Cette opération comprendra également un volet environnement avec la mise en place d'un fonds spécifique ADEME Région pour les propriétaires bailleurs qui intègrent les économies d'énergie et les éco matériaux dans la rénovation de leur logement.

Contact : Eric DUJARDIN,  
Email : edujardin@parc-cotentin-bessin.fr

## » Nouvelle recrue « création d'activités » dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Arrivée le 1<sup>er</sup> juin de Pascal CHARLES, chargé pour partie de suivre la question de la création-reprise d'activités sur le Parc.

Contact : Pascal CHARLES,  
Email : marque-parc@parc-haut-languedoc.fr

## Le cumul de revenus

L'Assedic permet au demandeur d'emploi qui crée une entreprise, de cumuler pendant 18 mois son allocation d'aide au retour de l'emploi (ARE) et ses revenus d'activité. Mais ces derniers ne doivent pas dépasser 70% de la rémunération brute mensuelle perçue lors de son dernier contrat de travail. Les allocations de solidarité sont aussi cumulables avec des revenus professionnels pendant 6 mois.

Depuis le 18 janvier 2006, les demandeurs d'emploi qui créent ou reprennent une entreprise et ont obtenu l'Accre, peuvent faire le choix de demander à percevoir la moitié de leurs droits restants sous forme d'un capital versé en deux fois.

# Créer son activité quand on est salarié ou chômeur

## Le point sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprise du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

### Le congé pour création d'entreprise

#### De quoi s'agit-il ?

Le congé de création d'entreprise concerne les salariés porteurs de projet. Il dure un an et peut être renouvelé une fois. Il n'est pas rémunéré, mais le salarié peut cumuler une partie de ses congés payés, demander le déblocage anticipé de son épargne salariale ou mettre en œuvre le dispositif compte épargne temps si ce dernier existe dans l'entreprise. Le salarié peut aussi demander à travailler à temps partiel durant un an maximum.

#### Qui en bénéficie ?

Le salarié doit avoir une ancienneté de 24 mois, consécutifs ou non, dans son entreprise ou le même groupe.

#### Comment ça marche ?

Le salarié doit adresser à son employeur une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant le début du congé. Attention ! L'employeur peut, après avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, refuser la demande s'il estime que le congé est préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise.

### Les chèques conseil

#### De quoi s'agit-il ?

Les chèques conseil permettent aux porteurs de projet de bénéficier de conseils de professionnels et d'organismes habilités par la Préfecture pour l'élaboration et le démarrage de leur activité.

#### Qui en bénéficie ?

Les demandeurs d'emploi, les jeunes de moins de 30 ans, les bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS et API) et les salariés d'une entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire reprenant leur société.

#### Comment ça marche ?

Le porteur de projet doit faire sa demande de chèques conseil auprès de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP).

### L'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre)

#### De quoi s'agit-il ?

L'Accre permet à un créateur ou repreneur d'être exonéré des charges sociales pendant un an et de continuer à percevoir des revenus sociaux pendant six mois au minimum. Pour le créateur ou repreneur d'une micro-entreprise, la durée de l'exonération des charges peut être portée à 2 ans.

#### Qui en bénéficie ?

Le même public que celui des chèques conseils.

#### Comment ça marche ?

La demande doit être déposée à la DDTEFP avant la création ou la reprise de l'entreprise. L'exercice de la nouvelle activité doit débuter dans les trois mois qui suivent la décision d'attribution de l'aide.

### Le dispositif Eden

#### De quoi s'agit-il ?

L'encouragement au développement d'entreprises nouvelles (Eden) est un prêt sans intérêt de l'Etat, remboursable dans un délai maximum de cinq ans. L'attribution de l'Eden permet de bénéficier en outre de l'exonération de cotisations sociales et du maintien des revenus sociaux. L'Eden s'élève à 6 098 € pour un seul créateur et à 9 145 € pour un projet porté par plusieurs porteurs.

#### Qui en bénéficie ?

Les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans, les jeunes de moins de 30 ans, les bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS et API) et les salariés d'une entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire reprenant leur société.

#### Comment ça marche ?

Le porteur de projet doit effectuer sa demande auprès de la DDTEFP avant la création ou la reprise de l'entreprise.

# Le programme européen Leader +

## Un outil qui conforte la politique d'accueil et de maintien des actifs sur les territoires ruraux



Entretien avec Elisa Jaffrennou, chargée de mission « Programmes européens » au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

*Quels sont les enjeux pour le territoire du Parc des Monts d'Ardèche en termes d'accueil d'actifs ?*

**Elisa Jaffrennou :** Comme de nombreuses zones rurales, le Parc est confronté à des enjeux de maintien et d'accueil d'actifs pour faire face aux changements démographiques et économiques auxquels est soumis son territoire. C'est à ce titre que le développement économique est au cœur de la Charte du parc. Le programme européen Leader + porté par le Parc vient conforter la politique d'accueil et de maintien d'actifs sur le territoire en finançant des opérations qui concourent à cette stratégie

*De quelle manière le programme Leader + vient-il en renfort du projet du territoire ?*

**E. J. :** Sept axes ont été définis dans le programme Leader + : la création de nouvelles activités liées aux patrimoines naturels, culturels et paysagers, et aux ressources locales ; la professionnalisation des acteurs et la structuration du marché de l'emploi ; l'amélioration de l'offre de logements ; l'optimisation des services ; la promotion du territoire ; le développement d'une image de marque du territoire ; la création d'outils dans le cadre de la politique d'accueil. Au total, nous disposons d'une enveloppe budgétaire de 1,897 million d'euros à mobiliser entre les différents projets de 2002 à 2007, durée du programme Leader.

*Concernant l'accueil de nouveaux actifs, comment intervient le programme Leader + ?*

**E. J. :** La vocation du programme n'est pas de financer tous les porteurs de projet désirant s'installer sur le parc, mais bien de favoriser les projets en lien avec les patrimoines, les ressources locales et les savoir-faire. Avec nos partenaires - Chambres consulaires, Sites de proximités, Plates-formes d'initiative locale -, nous identifions les projets qui peuvent bénéficier d'un financement européen. Leader + a ainsi permis de financer un test d'activité sur l'émaillage de lave locale, un test pour le lancement d'une nouvelle activité du Parc du Chien nordique, un projet de développement de nouveaux produits à base de châtaignes, l'organisation d'une tournée test de théâtre de plein air sur le territoire du Parc ou bien encore une étude de structuration foncière pour une commune qui souhaitait accueillir un agriculteur. D'autres actions structurantes pour l'accueil de nouveaux arrivants comme, par exemple, la définition d'une politique habitat ou la mise en œuvre de journées de préparation à l'installation par les Sites de Proximité, ont également été subventionnées par le programme.

*Dans le cadre de Leader +, avez-vous des projets de coopération interterritoriale ? Quelle plus-value en attendez-vous ?*

**E. J. :** Nous avons à l'heure actuelle trois projets de coopération. Le premier concerne le développement économique avec le GAL\* de la Haute Loire, « Fleuves et Volcans », puisque nous partageons un massif commun. Le deuxième porte sur le développement touristique au sein de l'IPAMAC, une structure qui regroupe les Parcs du Massif Central. Enfin, nous travaillons sur un projet relatif à des résidences d'artistes avec les Parcs du Pilat et du Vercors. Mais ces partenariats sont trop récents pour que nous puissions évaluer leur plus-value. Cependant, ces coopérations permettent de conforter et de concrétiser des projets qui étaient à l'état de réflexion en inter-Parcs.

\* GAL : Groupe d'Action Locale. Le GAL Leader + Monts et Montagne d'Ardèche est porté par le Parc et le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise.

## En bref

### » L'engagement du Parc naturel régional du Verdon pour la création et la reprise d'activités

Une convention de partenariat a été signée, mercredi 5 avril 2006, entre le Parc naturel régional du Verdon et l'association couveuse d'entreprises « Emergence ».

Pour le Président du Parc, Jacques ESPITALIER, « développement économique et développement durable ne peuvent être séparés. Le Parc a depuis longtemps la volonté de soutenir et promouvoir un développement économique respectueux du Verdon. Avec ce partenariat et la création d'un poste de chargé du développement économique durable au sein de l'équipe du Parc, nous disposons désormais des compétences et des moyens pour répondre à un besoin réel. »

Jean BACCI, Président de la commission développement économique du Parc et Conseiller général du Var, rappelle que « cette convention est l'aboutissement d'un projet porté à bout de bras par la Commission. Elle n'est que la première phase du projet qui verra la mise en place d'un observatoire économique et de journées d'information sur la création d'entreprises dès l'automne. »

Contact : Luc Courtill, Email : lcourtill@parcduverdon.fr

### » Activités de proximité dans le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Dans le cadre de son Observatoire économique, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a édité en février sa deuxième Lettre spéciale économie, consacrée aux activités de proximité. Celles-ci jouent un rôle fondamental dans l'aménagement du territoire, permettent le maintien des populations et assurent un lien social indispensable dans les secteurs difficiles, là où les services publics se font plus rares. A travers cette Lettre, le Parc sensibilise les élus et tous ses partenaires aux enjeux de transmission-reprise de ces activités, essentielles pour son territoire.

Contact : Jean-Philippe Simonnet  
Email : economie@parc-monts-ardeche.fr

### » Étude de faisabilité

Lancement d'une étude de faisabilité économique pour la relance d'une source d'eau minérale.

### » Création d'un hôtel d'entreprises sur le Parc naturel régional de Haute Vallée de Chevreuse

Ce projet intercommunal, mené par le Parc pour lutter contre la désertification du territoire, permettra d'accueillir essentiellement des artisans dans des locaux de 1800 m<sup>2</sup> appartenant au Conseil Général des Yvelines.

Olivier SANCH : 01 30 52 09 09  
Email : economie@pnr-chevreuse.org



Patricia Picard, émailleuse sur lave, dans son atelier.



# S'installer sur un Parc naturel régional



## Un nouveau d'énergie...

**R**ésidant dans le Parc du Haut-Jura, à Septmoncel, Frédéric Volta, ancien responsable d'exploitation au sein de la société Sogestar, a décidé de créer son entreprise dans le domaine des énergies renouvelables.

*Pourquoi créer une entreprise dans le secteur des énergies renouvelables ?*

**F. V. :** Pendant de longues années, nous nous sommes modernisés en consommant l'énergie sans nous soucier des conséquences à long terme. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que les pollutions engendrées par un usage incontrôlé d'énergies non renouvelables seront désastreuses pour les générations futures. Une prise de conscience est en train de naître. Des actions concrètes doivent maintenant être développées. Quelle plus belle aventure que de faire partie de ceux qui vont œuvrer et développer une nouvelle manière de vivre et de consommer demain.

*Quelle a été votre démarche pour monter votre projet ?*

**F. V. :** Avant de me lancer, je devais acquérir des connaissances en matière d'énergies renouvelables et notamment solaires. Dans le cadre d'un congé individuel de formation de 11 mois, je suis actuellement une formation théorique généraliste sur les énergies et le développement durables à Chambéry. Ensuite, je rejoindrai les Compagnons du Solaire pour une formation pratique sur le terrain durant six mois.



*Pourquoi vous êtes-vous adressé à la Maison du Parc du Haut-Jura ?*

**F. V. :** Résidant sur une commune du Parc, je souhaite implanter mon entreprise sur le territoire du Parc et c'est tout naturellement que je me suis adressé au Parc pour le montage de mon dossier.

*Comment a été accueilli votre projet par le Parc ?*

**F. V. :** Mon projet a reçu un accueil très favorable, car il s'inscrit dans la démarche du Parc qui vise à développer les énergies renouvelables. En effet, mon objectif à terme est de proposer aux particuliers et aux collectivités des solutions solaires thermiques et photovoltaïques, mais également des conseils pour construire des habitations plus écologiques et saines pour la santé. Grâce au soutien et au réseau du Parc, j'ai pu développer mon projet.

*Quelle a été la plus-value du Parc ?*

**F. V. :** Le Parc m'a orienté vers des interlocuteurs spécifiques comme l'Ademe, l'Ajena, la Chambre de métiers et de l'artisanat. C'est aussi le Parc qui m'a mis en relation avec le maire de ma commune pour faciliter ma recherche d'un local. Lors de la phase de démarrage de mon projet, prévu début 2007, le Parc va également étudier mon dossier pour l'attribution d'un financement Leader +. Nous avons déjà des idées communes de promotion des énergies renouvelables sur le territoire du Parc, auprès des scolaires, habitants du Haut-Jura, industriels, et pourquoi pas un évènement annuel pour fédérer autour de ce thème chaque jour un peu plus d'actualité.



Ademe : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie  
Ajena : Association jurassienne pour la promotion des énergies alternatives

**Contacts :** Frédéric Volta - Email : f.volta@wanadoo.fr -

Vanessa Sobry (Parc du Haut Jura) Email : parc@parc-haut-jura.fr



## » Université européenne de l'accueil de nouvelles populations : territoires durables, territoires ouverts

- Parce que l'accueil de nouvelles populations est un enjeu majeur de développement de nos territoires,
- parce que les flux migratoires entre villes et campagnes s'inscrivent dans des mouvements européens et mondiaux,
- parce qu'il est plus que jamais pertinent de faire se rencontrer les acteurs pour échanger sur ces problématiques,

le Conseil régional d'Auvergne, le Collectif Ville Campagne et l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne organisent les 28, 29 et 30 juin 2006, à Clermont-Ferrand, la première « Université européenne de l'accueil de nouvelles populations : territoires durables, territoires ouverts ». L'objectif de cette première édition est d'offrir un espace de débat et de réflexion prospective sur la construction de politiques d'accueil pour les territoires ruraux selon trois axes :

- comprendre et analyser les mobilités ;
- l'individu au cœur des dynamiques territoriales ;
- construire et renforcer l'attractivité des territoires.

**Pré-programme et bulletin d'inscription :**

[www.accueil-populations.com](http://www.accueil-populations.com)

**Information :** Collectif Ville Campagne :

Tél. +33 (0)5 55 70 47 00 - Email : [collectifvc@wanadoo.fr](mailto:collectifvc@wanadoo.fr)

**Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne :**

Tél. +33 (0)4 73 31 81 31

Email : [ardt@ardt-auvergne.fr](mailto:ardt@ardt-auvergne.fr)

## » Journées des Métiers d'art : rejoignez une manifestation qui attire plus de 800 000 visiteurs !

Les **prochaines Journées des Métiers d'Art**, initiées par le Ministère des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales et coordonnées par la SEMA (Société d'Encouragement aux Métiers d'Art), auront lieu à travers toute la France les **jeudi 19, vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 octobre 2006**. Pendant quatre jours, le grand public se verra proposer des visites d'ateliers et des démonstrations de savoir-faire, ainsi que des expositions d'artisanat d'art. Ces Journées sont l'occasion de fédérer les artisans d'un Parc autour d'un projet commun d'animation et de communication. Elles sont aussi un moyen d'identifier les Parcs comme des acteurs du développement économique sur un sujet approprié qui est celui de l'artisanat d'art, de la tradition et du savoir faire d'un territoire.

**Pour participer à l'organisation de ces Journées, adressez vous à :** Anne BENTAIEB (SEMA) : 01 55 78 85 48  
Email : [bentaieb@eurosema.com](mailto:bentaieb@eurosema.com)

## » Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

Exposition annuelle de l'association des artisans d'art de la Haute vallée de Chevreuse. Moulin d'Ors à Châteaufort, samedi 17 (14 heures à 19 heures) et dimanche 18 juin (10 heures à 19 heures).

Olivier SANCH : 01 30 52 09 09  
Email : [economie@pnr-chevreuse.org](mailto:economie@pnr-chevreuse.org)